

Commune de FLERON

ADOPTION DE LA REVISION DU SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Conformément à l'article 17 §4, alinéa 2 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, l'Administration Communale de Fléron fait savoir qu'en date du 21/06/2011, le Conseil Communal a adopté la révision du Schéma de Structure Communal soit :

- La phase 1 – situation existante et évaluation – volume texte et cartes de 1 à 33 ;
- La phase 2 – options et programmation – volume texte et cartes de 34 à 35 ;
- L'évaluation environnementale – volume texte ;
- Le résumé non technique – volume texte ;
- La déclaration environnementale – volume texte.

Conformément à la procédure les documents ont été transmis à Monsieur le Ministre Philippe HENRY qui a décidé de ne pas annuler la décision du Conseil Communal. Le délai d'annulation expirait le 03/09/2011.

Le dossier peut être consulté à l'Echevinant des Travaux et de l'Urbanisme, rue F. Lapiere n°33 à 4620 Fléron aux heures suivantes :

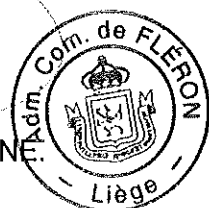
- Lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ;
- Mardi et jeudi de 9h00 à 12h00.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Service Urbanisme au 04/355.91.50 – 04/355.91.51

Fléron, le 16/09/2011

Le Secrétaire Communal,

Ph. DELCOMMUNE



Par le Collège
L'Echevine de l'Urbanisme et
de l'Aménagement du
Territoire,

J.LEJEUNE

Le Bourgmestre,

R. LESPAGNARD